

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le lundi 28 septembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : MM. Balais, Billard Pascal, Billard Patrick, Mmes Boissée, Bouillard, Cailly, Collibeaux, MM. Delange, Delêtre, Mmes Desquesne, Duquesne, MM. Elisabeth, Fenouil, Gascoin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lepeteur, MM. Mèche, M. Pondemer et Mme Roelandt

Ont donné pouvoir : M. Anckaert à M. Elisabeth, M. Babalao à M. Pondemer, Mme Catherine à Mme Collibeaux, M. Daligault à Mme Desquesne, Mme Lechatellier à Mme Roelandt, M. Lequertier à Mme Lepeteur, Mme Mourocq à M. Gascoin et Mme Siméon à Mme Boissée

Excusés : /

Absents : /

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200928-20_02642-DE
Date de télétransmission : 30/09/2020
Date de réception préfecture : 30/09/2020

Nombre de délégués : - en exercice : 29 - présents : 21 - votants : 29	N° 9 / 7-1-2 Date de la convocation et d'affichage : 22 septembre 2020 Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Fenouil	Objet : Budget annexe « Assainissement collectif et non-collectif » - Admission en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposées par Monsieur le Trésorier,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier,

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont dispose Monsieur le Trésorier ayant été mises en œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADMET** en non-valeur des titres de recettes du budget annexe « assainissement collectif et non-collectif » pour un montant global de 1 643.66 € réparti de la manière suivante :

- Liste n°4512350215 : 325.71 € / Rôle n°R-3-358 de 2016 : 325.71 € (redevance assainissement)
- Liste n°3952590215 : 1 317.95 € qui se décompose ainsi :
 - Rôle n°R-3-234 : 25.85 € (participation annuelle SPANC)
 - Rôle n°-1-12 : 25.85 € (participation annuelle SPANC)
 - 58 titres de 2018 : 1 226.22 € (participation annuelle SPANC)
 - 3 titres de 2019 : 40.03 € (participation annuelle SPANC)

➤ **AUTORISE** l'imputation de ces admissions en non-valeur en dépenses de la section fonctionnement à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 29 septembre 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

